

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique**

**Session d'hiver 2013**

---

**POL5831-10  
Administration de la politique sociale de l'État**

**Lundi 9h30-12h30**

---

**Professeure: Carole Clavier  
Bureau : A-3565  
Téléphone: 514 987-3000 #5249  
Courriel: [clavier.carole@uqam.ca](mailto:clavier.carole@uqam.ca)**

**Heures de disponibilité: mardi 9h00-12h00**

---

**Description du cours (annuaire de l'UQAM)**

« Transformations des structures administratives québécoises liées à l'évolution des politiques sociales. Étude, sous leurs aspects théoriques et pratiques, de la planification, de la gestion et de l'évaluation des différentes politiques sociales contemporaines. Étude des relations entre les politiques sociales des différents ordres de gouvernement. »

---

**Objectifs du cours**

Ce cours s'adresse à des étudiants en science politique et dans des disciplines connexes désireux de comprendre les enjeux de la production et des transformations contemporaines des politiques sociales. Il portera sur les principaux cadres d'analyse des politiques sociales en science politique, sur la gouvernance des politiques sociales – soit le rôle de l'État, des syndicats, des organismes communautaires et des acteurs privés – ainsi que sur quelques grands instruments au cœur des transformations contemporaines des politiques sociales. Le cours visera avant tout à comprendre les politiques sociales québécoises. Toutefois, pour être complet, leur portrait sera mis en perspective avec les politiques sociales canadiennes et avec celles d'autres pays (États-Unis, Europe).

Au terme de ce cours, les étudiants seront en mesure de :

- Décrire le champ des politiques sociales québécoises et les grandes phases de leur évolution;
- Discuter les principaux cadres d'analyse des politiques sociales;

- Analyser les enjeux contemporains de la gouvernance et du contenu des politiques sociales à la lumière de ces cadres théoriques.

---

## Formule pédagogique

La formule pédagogique repose sur des exposés magistraux par la professeure, des apprentissages individuels par la lecture des textes obligatoires et des activités de discussion et d'apprentissage réalisées en classe. Chaque semaine, suite à leurs lectures, les étudiants seront invités à soumettre des pistes de réflexion pour alimenter les activités de discussion. Une partie du cours sera également consacrée à une activité de simulation d'une consultation nationale en vue de l'élaboration d'une politique consacrée à la pauvreté et la santé.

---

## Modalités d'évaluation

La note finale du cours sera composée des éléments suivants :

- **Un examen de fin de session** qui portera sur l'ensemble du cours et aura lieu le 15 avril 2012 en classe à livres fermés – 35% de la note finale. Il sera composé de deux questions à développement long (au choix parmi trois questions; maximum de 2 pages) et de deux questions à développement court (maximum 1/3 de page).
- **Une activité de simulation** d'une consultation nationale en vue de l'élaboration d'une politique sur le thème « pauvreté et santé ». Cette activité sera réalisée en groupes de deux. Elle donnera lieu à une note de groupe et sera évaluée comme suit:
  - *Simulation* – 20% de la note finale : Habiter le personnage (représenter la position du ministère, de l'organisme communautaire, de la fondation, de la ville, etc.); préparer le dossier; participer de manière crédible et constructive; être présent lors de la simulation.
  - *Aide-mémoire* – 20% de la note finale : Chaque groupe rédige son propre aide-mémoire et le remet après l'activité de simulation.
- **Quatre fiches critiques** (maximum 3/4 de page) sur des lectures obligatoires – 25% de la note finale. Lors du premier cours, les séances attribuées à chaque étudiant seront tirées au sort. L'étudiant aura ensuite le choix du texte qu'il souhaite résumer parmi les lectures obligatoires de la séance. Chaque fiche sera composée de :
  - Deux paragraphes résumant l'argument du texte (maximum 1/2 page)
  - Une à deux phrases de question ou commentaire personnel qui serviront d'amorce pour les activités de discussion sur les textes de la séance.

Chaque jour de retard sera pénalisé de 10%. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 3 jours de retard.

Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

### Matériel requis

Tous les textes indiqués dans le calendrier détaillé du cours sont des lectures obligatoires disponibles dans le recueil de textes du cours POL5831-10; vous devez vous le procurer à la Coop-UQAM.

Des lectures complémentaires seront indiquées sur la page Moodle du cours pour chaque séance.

---

### Calendrier détaillé du cours

SÉANCE	DATE	THÈMES ET ACTIVITÉS
1	7 janvier	Présentation du cours et introduction
<b>Thème 1 – Les cadres d’analyse des politiques sociales</b>		
2	14 janvier	<b>L’État-providence</b> Naissance et renforcement; régimes d’État-providence; la place du Canada et du Québec dans cette classification  <i>Esping-Andersen, 1989, 10-36; Bernard, 2004, 209-236.</i>
3	21 janvier	<b>Les administrations et politiques de l’État-providence au Canada et au Québec</b> - Survol des principales politiques sociales - Consolidation de l’État-providence autour de la politique de santé au Québec  <i>Dumais, 2012, 369-393 ; Rouillard et Bourque, 2011, 27-50.</i>
4	28 janvier	<b>Crise et retrait de l’État-providence</b> - Les nouvelles politiques sociales - L’analyse des politiques publiques pour comprendre ces nouvelles politiques sociales  <i>Pierson, 1998, 539-560 ; Dufour, 2002, 301-322.</i>
<b>Thème 2 – La gouvernance des politiques sociales</b>		
5	4 février	<b>Le politique et les politiques sociales : influences du fédéralisme et de l’idéologie politique</b> - Le paradigme de l’investissement social  <i>Noël, 2007, 17-27 ; Saint-Martin, 2007, 279-298.</i>
6	11 février	<b>La contribution du milieu communautaire à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques sociales</b> - La politique de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale  <i>Jetté, 2007, 88-96; Dufour, 2004, 159-182 ; Orsini, 2006, 22-40.</i>

7	18 février	<b>La territorialisation des politiques sociales : les relations entre l'État, les régions et les municipalités</b> - Le développement régional au Québec  <i>Andrew, 2009, 235-248; Klein, 1995, 133-140.</i>
8	25 février	Semaine de lecture – pas de cours.
9	4 mars	<b>La privatisation des politiques sociales : le rôle de la philanthropie et des acteurs privés</b> - La politique de l'enfance et de la famille  <i>Valverde, 1995, 27-35; Ducharme et Lesemann, 2011, 203-224.</i>
<b>Thème 3 – Les instruments des politiques sociales</b>		
10	11 mars	<b>Simulation</b>
11	18 mars	<b>L'activation – l'exemple de la politique de l'emploi</b> - Le rapport entre l'État et les citoyens dans les politiques sociales  <i>Dufour, Boismenu et Noël, 2003, 19-38; Warin, 2011, 116-134.</i>
12	25 mars	<b>L'intersectorialité – l'exemple de la politique de santé publique</b> - Redéfinition des enjeux des politiques sociales et de santé - « Transversalisation » de l'action publique  <i>Bernier, 2006, 13-23; Gagnon, Turgeon et Dallaire, 2008, 79-94.</i>
13	1 <sup>er</sup> avril	<b>Lundi de Pâques – pas de cours.</b>
14	8 avril	<b>L'expertise du social</b> - La production de savoirs légitimes pour les politiques sociales  <i>Béland, 2003, 105-123; Lefèvre, Boismenu et Dufour, 2011, 151-172.</i>
15	15 avril	<b>Examen final</b>

### Services de soutien académique

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiant-e-s dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici :

(<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiant-e-s en situation de handicap : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx> ainsi qu'un service de soutien psychologique : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du département de science politique (<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>) offre un appui académique aux étudiant-e-s du département.

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

### PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

### ENTENTE D'ÉVALUATION

#### 6.9 Entente d'évaluation

##### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

##### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

##### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.